

LES PLAGES D'OCCITANIE SANS CRS : LES SYNDICATS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

Cet été, aucun CRS nageur sauveteur ne sera présent sur les plages d'Occitanie. Les 25 policiers déployés d'ordinaire durant la période estivale sur le littoral de la région rejoignent les forces de l'ordre réquisitionnées pour la sécurité des Jeux olympiques de Paris 2024.

Cette situation inquiète fortement les différents syndicats qui craignent des débordements dans les communes du bord de mer.

Cet été, les CRS nageurs sauveteurs seront absents des plages d'Occitanie puisqu'ils ont tous été réquisitionnés pour les Jeux olympiques 2024. Patrice Martin, délégué national CRS MNS-NS **UN1TÉ**, tire la sonnette d'alarme sur les conséquences de cette décision. En effet, depuis quelques années, les effectifs de maîtres nageurs sauveteurs CRS (MNS CRS) ne font que diminuer, ce qui ne leur permet plus d'assurer la sécurité du littoral.

Les MNS CRS réquisitionnés pour les Jeux olympiques

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin l'avait annoncé en 2023 : il n'y aura pas de CRS nageurs sauveteurs sur les plages d'Occitanie et de France cet été. Tous



Les CRS sauveteurs ne seront pas sur les plages d'Occitanie cet été. ©M G White-shutterstock

sont réquisitionnés pour assurer la sécurité des Jeux olympiques du vendredi 26 juillet au dimanche 11 août et plus généralement, tout au long de l'été. Seulement, cette décision ne convient pas aux maires des communes du littoral ainsi qu'au syndicat **UN1TÉ** CRS nageurs sauveteurs. Car, pour Patrice Martin, cette mobilisation exceptionnelle a des répercussions directes sur la surveillance des plages françaises.

En Occitanie, comme ailleurs, la situation est déjà difficile pour les maîtres nageurs sauveteurs CRS qui voient leurs effectifs réduire d'année en année. En effet, selon les chiffres du syndicat **UN1TÉ**, 734 CRS nageurs sauveteurs assuraient la sécurité sur les plages en 1981. Contre 280, en 2023. **« Avant, nous étions présents sur de nombreuses plages du littoral en Occitanie, comme à Argelès, Collioure, Narbonne ou Barcarès. En 2023, il nous reste 18 fonctionnaires qui assurent leur mission à la Grande-Motte dans l'Hérault, et 5 à Port-la-Nouvelle dans l'Aude »**, déplore-t-il.

« Cette diminution progressive des effectifs est un problème de longue date et ce, parce que les plages ne sont pas considérées comme prioritaires », souligne Patrice Martin, rappelant que le dispositif mis en place depuis 1958 n'a connu qu'une seule interruption en mai 1968, durant les émeutes.

Les 18 MNS CRS affectés à la plage de la Grande-Motte seront à Paris cet été. © Philip Lange/Shutterstock.com



Une recrudescence des délits en l'absence des CRS ?

Patrice Martin explique alors que la surveillance des plages, bien que relevant de la responsabilité de l'État, revient souvent à la charge des collectivités locales, notamment des mairies. Une situation qui engendre certains problèmes : **« Les petites communes n'ont pas forcément les moyens financiers pour assurer cette sécurité, surtout en été lorsque la population peut considérablement augmenter »**, précise Patrice Martin. Ces dernières, déjà sous pression, se retrouvent démunies face à cette situation.

Pour le délégué national de l'**UN1TÉ**, la présence des MNS CRS les soulage tout au long de la période estivale. Car, en plus de la surveillance des baignades, leur présence dissuade la délinquance, qui tend à augmenter en leur absence.



Comme l'explique Patrice Martin, les MNS CRS jouent un rôle essentiel en tant que policiers sauveteurs. En effet, ils assurent la surveillance des plages, soit de manière statique, soit en patrouillant, et interviennent également dans l'eau pour verbaliser les personnes ne respectant pas le code de la mer.

Le représentant syndical rappelle qu'en 2023, des jeunes de Montpellier avaient profité de l'absence de surveillance pour voler des effets personnels sur les plages.

« Cela s'est passé lorsque nous avons tous été mobilisés pour les émeutes après la mort de Nahel. Nous avons dû interrompre notre mission entre le 1er et le 15 juillet, laissant les communes sans solutions », précise le représentant syndical.

Pas CRS sur les plages d'Occitanie cet été

Des négociations avaient été entamées, sans aboutir : **« Nous avons proposé de réduire le nombre de postes de secours ouverts sur les grandes communes pour maintenir au moins un certain niveau de présence policière. Cela aurait permis d'assurer une réponse judiciaire en cas de délits et de garantir la sécurité des usagers de la plage »**, explique Patrice Martin.

Malgré tout, la décision de réquisitionner les CRS nageurs sauveteurs pour les Jeux olympiques a été maintenue. Un choix que le syndicat des forces de l'ordre ne peut qu'accepter.

« En tant que CRS, nous ne pouvons pas faire grand chose pour faire bouger les choses. Nous sommes des serviteurs de l'État, nous n'avons donc pas droit de grève. Nous répondons présents à chaque fois que nous sommes sollicités. Après tout, notre devise c'est "Servir avant tout" », conclut, résigné, le délégué national.

